

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

5 JUIN 2018

PRINCIPALES DÉCISIONS

Le Conseil d'administration de l'ARES s'est réuni le 5 juin 2018. Il a notamment pris les décisions suivantes.

01. / Avis relatif à l'avant-projet de décret fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en hautes écoles

Le Conseil d'administration a émis un avis favorable, moyennant la prise en compte d'une série de remarques, sur l'avant-projet de décret fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en hautes écoles.

Il salue la volonté du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de faire évoluer la gouvernance des hautes écoles vers une plus grande souplesse et une meilleure prise en compte de leurs réalités, tout en respectant leur autonomie.

Il souscrit aux objectifs poursuivis tels que l'autonomie laissée aux hautes écoles dans la définition de leur organigramme et de leur mode de gouvernance, dans la composition et la définition des profils de leurs équipes dirigeantes en fonction de leur contexte spécifique ou encore dans la reconnaissance des fonctions des directeurs adjoints.

Dans son avis, l'ARES souligne toutefois une série de points d'achoppement et de difficultés. Par exemple, le Conseil d'administration souhaiterait que la définition du projet pédagogique, social et culturel soit complétée par la nécessité d'y introduire un chapitre sur la manière dont chaque haute école aborde l'inclusion. Autre point souligné : la disparition des catégories et la création de départements, qui méritent des éclaircissements et qui nécessiteront, quoi qu'il en soit, une communication spécifique auprès des étudiants. Enfin, les dispositions transitoires devraient être affinées, en particulier, les modalités de fin de mandat, à des moments différents, des membres des collèges de direction.

La liste complète de ces points d'attention figure dans l'avis émis.

Les organisations représentatives des étudiants, la Fédération des étudiants francophones (FEF) et l'Union des étudiants de la Communauté française (UNECOF), ont chacune émis une note de minorité et rendu un avis négatif sur cet avant-projet de décret, notes qui se trouvent annexées à l'avis de l'ARES.

Cet avis, qui sera transmis au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avait été demandé à l'ARES par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias conformément à l'article 21 du [décret « Paysage »](#). Il peut être consulté sur le site Internet de l'ARES à l'adresse suivante : www.ares-ac.be/a-propos/instances/conseil-d-administration/avis.

02. / Subventions à la formation continue

Le Conseil d'administration a émis un avis favorable sur les 51 demandes d'octroi de subvention à des formations continues introduites via l'ARES par des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à [l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 avril 2007](#), l'ARES doit en effet remettre un avis sur les demandes de subvention pour le 30 juin de chaque année. Elle ne se prononce pas sur la qualité des projets introduits, mais sur leur conformité aux critères de l'arrêté, parmi lesquels la collaboration du demandeur avec au moins une autre institution d'enseignement supérieur et la possibilité d'admettre des participants aux formations par la procédure de valorisation des acquis de l'expérience.

Ces demandes, qui représentent un financement global s'élevant à 600 000 €, seront transmises au Gouvernement pour approbation.

Rappelons que l'article 74 du [décret « Paysage »](#) dispose que certaines formations continues peuvent bénéficier d'une subvention selon des règles spécifiques fixées par le Gouvernement et après avis positif de l'ARES.

La liste des 51 formations concernées est transmise au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et figure en annexe 1.

03. / Financement de projets d'aide à la réussite dans les hautes écoles pour l'année 2018-2019

Le Conseil d'administration a approuvé une liste de 19 projets d'aide à la réussite d'étudiants de première génération introduits par des hautes écoles pour l'année 2018-2019.

Chaque projet fait l'objet d'un avis motivé basé sur des critères précis tels que la collaboration entre institutions (hautes écoles et universités), le développement de méthodes didactiques permettant un suivi pédagogique renforcé, et l'évaluation qualitative et quantitative des projets.

Le Conseil d'administration a également proposé une répartition du financement global, soit 548 000 € pour les hautes écoles, entre les projets sur la base de la clé des UCE (unités de charge d'enseignement).

La liste des projets, ainsi que la proposition de clé de répartition du financement entre eux, sera transmise au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, conformément au [décret du 5 août 1995](#) fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en haute école et au [décret du 9 septembre 1996](#).

Le Conseil d'administration proposera également une nouvelle fois au ministre de modifier l'article 21 de ce décret afin de l'adapter aux réalités et d'ajouter les établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale aux partenaires possibles de ces projets d'aide à la réussite.

La liste des projets proposés figure en annexe 2.

04. / Modalités d'obtention des copies d'examen

Le Conseil d'administration a décidé de mettre sur pied un groupe de travail dont l'objectif sera de concilier les points de vue divergents des parties, étudiants et enseignants, sur les modalités d'obtention des copies d'examens.

Suite à une interpellation parlementaire, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias a en effet chargé l'ARES de lui soumettre des propositions concrètes permettant de résoudre cette délicate problématique.

Dans la recherche d'un accord, il demande à ce que les préoccupations des différents acteurs soient rencontrées, qu'il s'agisse de l'intérêt pédagogique de la démarche pour les étudiants, de la surcharge administrative éventuelle des enseignants ou du risque d'une multiplication des recours éventuels.

Ce groupe de travail, composé des représentants du personnel des établissements d'enseignement supérieur et des organisations d'étudiants se réunira à partir de la fin du mois de juin 2018.

05. / Évaluation du dispositif législatif relatif à la réforme des allocations d'études

Le Conseil d'administration a émis une série d'observations, qu'il a transmises au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur les dispositions légales prises depuis deux années en matière d'allocations d'études.

Ces observations sont le résultat du travail d'identification mené par les acteurs de terrain, c'est-à-dire les équipes sociales des établissements d'enseignement supérieur, les organisations représentatives des étudiants, les membres de la Commission vie étudiante, démocratisation, affaires sociales (COVEDAS) de l'ARES.

Ces acteurs ont mis en évidence les adaptations à apporter au système d'allocations d'études afin de le rendre plus équitable et plus démocratique. Parmi les recommandations figurent notamment la simplification des démarches demandées aux étudiants, l'accélération du traitement administratif des dossiers, la fourniture, dans les courriers adressés aux étudiants, de toutes les informations nécessaires à sa compréhension (motivation individualisée de la décision, nom et coordonnées du gestionnaire, etc.) et la communication directe du statut de l'étudiant bénéficiaire à son établissement en vue d'une définition de ses droits.

06. / Code de déontologie – Adoption d'une « Charte intégrité »

Le Conseil d'administration a ratifié la « Charte intégrité » proposée aux acteurs de la coopération belge par le vice-Premier ministre et ministre fédéral de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécom et de la Poste, Alexander De Croo.

Cette charte engage les acteurs à placer l'intégrité au centre de leur fonctionnement. Elle définit les lignes directrices de la mise en pratique de cet objectif : un code éthique, un mécanisme préventif et

d'alerte, l'amélioration continue des dispositifs, la tolérance zéro et une communication transparente en cas de manquements avérés.

L'ARES dispose déjà d'outils de gestion des risques de comportements frauduleux, mais, en ratifiant cette charte, elle entend insister sur son engagement positif et actif en matière d'intégrité.

07. / Certificat en didactique de la philosophie et de la citoyenneté – Organisation du certificat en 2017-2018, perspectives et clarification

Le Conseil d'administration a pris connaissance du résultat des travaux du groupe de travail « Certificat en didactique de la philosophie et de la citoyenneté » qui s'est à nouveau réuni à la demande du Gouvernement pour faire le point sur l'organisation du certificat en 2017-2018.

Le ministre a en effet demandé à ce qu'un point soit fait sur la mise en œuvre des formations en 2017-2018 et sur les inscriptions durant cette période en vue de vérifier qu'il sera possible de former le nombre d'enseignants attendu d'ici 2021.

Il a aussi souhaité anticiper l'offre de formation en 2018-2019 et faire état de l'articulation entre formation continue et formation initiale des futurs enseignants du cours de philosophie et citoyenneté.

En 2017-2018, le nombre de participants devrait avoisiner 120 dans les universités et 440 dans les hautes écoles (chiffres en cours de validation).

La mise en œuvre sur le terrain est considérée comme globalement positive. En dehors du mécontentement des candidats « obligés » de passer le certificat alors qu'ils enseignent déjà, les participants sont généralement satisfaits de la formule, tant du point de vue didactique, que disciplinaire ou organisationnel.

L'offre de formation devrait être, en 2018-2019, globalement la même, voire légèrement supérieure, que l'année précédente.

Le groupe de travail a également formulé une série de questions que l'ARES transmettra au Gouvernement. Ces questions portent, par exemple, sur l'accès au certificat pour les diplômés du master en philosophie dispensé par les universités à l'instar de ce qui a été accordé, gratuitement, en 2017-2018 aux diplômés de haute école, sur le prolongement de cette mesure transitoire et à son élargissement aux universités, ainsi que sur l'octroi des budgets au-delà de la première année d'organisation et jusqu'en 2021.

08. / Coopération au développement – Budget – Difficultés rencontrées par les étudiants congolais

Le Conseil d'administration a pris acte des réductions budgétaires imposées successivement en 2017, 2018 et 2019 à l'aide publique belge au développement et les regrette. Ainsi, en 2017, le programme de coopération académique de l'ARES a subi une diminution de près de 8 % par rapport à son budget

initial, représentant un montant de 2 155 000 €. En 2018, ce budget sera encore réduit de 5 %, soit de plus de 1 500 000 € tandis que la diminution annoncée pour 2019 s'élève à 6 %.

Par ailleurs, les services des inscriptions des établissements d'enseignement supérieur ont été interpellés par des étudiants congolais qui éprouvent des difficultés à obtenir un visa pour venir étudier en Belgique. Il a donc été demandé au Conseil d'administration que l'ARES adresse un courrier de sensibilisation aux autorités compétentes, afin que cette situation, qui perdure depuis la fermeture de la Maison Schengen à Kinshasa et de la représentation consulaire à Lubumbashi au début de l'année 2018, en soit débloquée.

Au début du mois de mars 2018, l'ARES avait déjà adressé un courrier aux ministres fédéraux des Affaires étrangères et de la Coopération au développement afin d'attirer leur attention sur les difficultés que ce blocage entraînait pour ses activités de coopération au développement.

09. / Formation continue – Certificats d'universités et de haute école

Le Conseil d'administration a attesté de la conformité de huit certificats aux critères fixés par le [décret « Paysage »](#) pour qu'un établissement d'enseignement supérieur puisse délivrer un certificat et octroyer aux étudiants les crédits obtenus pour les enseignements suivis avec succès.

Ces certificats sont les suivants :

- » Certificat d'université en ingénierie de l'activité et de la préparation physique (ULiège)
- » Certificat d'université en orthopédagogie clinique (UCL)
- » Certificat d'université en pastorale catéchétique et catéchuménale (UCL)
- » Certificat d'université en thérapie manuelle musculo-squelettique (UCL)
- » University certificate in toxicology (UCL)
- » Certificat d'université de prise en charge des urgences maternelles et obstétricales (ULB)
- » Certificat d'université en santé et précarité (ULB)
- » Certificat de haute école en thérapie manuelle (HELB-Prigogine)

Rappelons que l'article 74 du [décret « Paysage »](#) précise que les études de formation continue « peuvent permettre la délivrance de certificats et l'octroi de crédits aux étudiants correspondant aux enseignements suivis avec succès, si elles portent sur au moins 10 crédits et respectent les mêmes critères d'organisation, d'accès, de contenu et de qualité que les études menant à des grades académiques ».

Annexe 1 – Liste des 51 formations continues pour lesquelles la demande de financement a fait l’objet d’un avis favorable

INTITULÉ	ÉTABLISSEMENT(S)	CRÉDITS
Certificat d'université en orthopédagogie clinique	UMONS	46
Certificat d'université en coordination des soins oncologiques	UCL	10
Formation de design en permaculture	HEPL	6
Psychopathologie d'orientation psychanalytique	HEPL	12
Certificat interuniversitaire en épileptologie clinique	ULB	10
Certificat d'université en gestion animalière (CUGA)	UNamur	11
Certificat d'université en Interprétation en contexte juridique : milieu judiciaire et secteur des demandes d'asile	UMONS – FTI-EII - Traduction spécialisée et terminologie	26
Certificat d'université en approche neuropsychologique et logopédique des troubles des apprentissages scolaires de l'enfant et de l'adolescent	UMONS	10
Atelier des écritures contemporaines	ENSAV - La Cambre	30
Certificat en haute école. Programmation dédiée aux terminaux mobiles	HEPH Condorcet	60
Aide multicritère à la décision	HEPH Condorcet	6
Certificat d'université en neuro-réhabilitation fonctionnelle et intensive	UCL	10
Certificat d'université en BIM (Building Information Modeling & Management), conception et gestion intégrées	UCL	12
Executive Master in Knitting Design/Maille	ARBA Bruxelles	60
Hypnose dans la santé et les soins	HENALLUX	15
Nutrition clinique dans la santé et les soins	HENALLUX	15
Expert en écologie appliquée	HEPL	6
Certificat en éducation relative à l'environnement et au développement durable (ErEDD)	HELMO	12
Certificat Didac'Sciences	HELMO	10
Certificat en dramaturgie circassienne	ESAC	12

INTITULÉ	ÉTABLISSEMENT(S)	CRÉDITS
Certificat interuniversitaire en alcoologie	ULB	10
Certificat interuniversitaire en gestion des situations d'exception	ULB	10
Certificat interuniversitaire en victimologie et psychotraumatologie	ULB	10
Certificat interuniversitaire « Islam et musulmans d'Europe : perspectives historiques et défis contemporains »	ULB	10
Certificat interuniversitaire européen en travail, développement et innovation sociale	ULB	15
Certificat interuniversitaire en intervention auprès des personnes en situation de double diagnostic (déficience intellectuelle et problèmes de santé mentale)	UNamur	15
Certificat en didactique du français langue étrangère (FLE) et langue de scolarisation (FLSco)	HE Galilée	20
Certificat d'université en e-Management	UCL	10
Certificat interuniversitaire en traduction et interprétation jurée	UCL	30
Certificat interuniversitaire en conception et gestion des systèmes de formation : les ingénieries dans les systèmes de formation	UCL	12
Certificat d'université en gouvernance des territoires : élaboration et pilotage de projets	UCL	10
Certificat interuniversitaire en droit pénal des affaires	UCL	16
Agriculture urbaine et productions hors sols. Formation en vivriculture	HEPH Condorcet	10
Techniques et pratiques innovantes visant l'accompagnement socio-professionnel de la personne handicapée – Approche artistique	HEH	6
Certificat interuniversitaire en kinésithérapie pédiatrique	ULB	60
Certificat interuniversitaire en approche pratique et pluridisciplinaire de la physiologie et des pathologies de l'éveil et du sommeil	ULB	10
Certificat interuniversitaire européen en hypnose thérapeutique à orientations médicale, psychologique et thérapie brève.	ULB	10
Développement des outils de gestion de l'information (administrative, financière et prévisionnelle) et web 2.0	HENALLUX	15
Certificat en e-tourisme et marketing digital	HEAJ	16

INTITULÉ	ÉTABLISSEMENT(S)	CRÉDITS
Certificat interuniversitaire en médiation culturelle	ULB	10
Certificat inter-hautes écoles en pratique clinique avancée sage-femme	HELB-Prigogine	30
Formation complémentaire en développement durable	UNamur	10
Certificat de formation continue en danse et pratiques chorégraphiques	INSAS	25
Gestionnaire informatique dans le secteur non-marchand	HENALLUX	14
Objectiver ses pratiques professionnelles	HENALLUX	11
Certificat en stratégie de communication spécialisée	HE Galilée - Catégorie Sociale (IHECS)	20
Certificat en E-communication (stratégie de communication digitale)	HELHA	10
L'accompagnement de personnes vieillissantes en situation de fragilité : compétences relationnelles, réflexives et éthiques	HERS	10
Certificat de formation continuée en biosécurité	HE2B	16
Vers des alternatives à la contention en institution	HE2B	6
Certificat d'université en accompagnement de l'accrochage scolaire et social	UNamur	13

Annexe 2 – Liste des 20 projets d'aide à la réussite pour lesquels la demande de financement a fait l'objet d'un avis favorable

INTITULÉ	ÉTABLISSEMENT(S)
Acquisition des compétences clés pour l'enseignement Supérieur 2 à HE2B	HE2B
Le bien-être des étudiants : mise en place de 3 actions pilote en vue de favoriser la réussite	HEH
Aide à la réussite - HECh	HECH
Cap Réussite HEAJ	HEAJ
SAR-HE- Robert Schuman : Petite réussite 2018-2019	HERS
Coordination de dispositifs pédagogiques et de dispositifs de prise en charge d'étudiants en situation de vulnérabilité	HEFF
SAR-HEL - Projet Voltaire 2018-2019	HEL
Vers la réussite: informés, outillés, encadrés et motivés !	HELB - Prigogine
Développement d'approches et d'outils favorisant la réussite 2018-2019	HEPH Condorcet
Un nouveau projet d'accompagnement décliné en 3 actions	HEPL
L'amont et l'aval de la promotion de la réussite au sein de l'HEPN: arrimage solide ou décrochage encadré ?	HEPN
SAR-HE-Gallilée : Petite réussite 2018-2019	HE Galilée
Passeport pour la réussite	HE Vinci
Rendez-vous personnalisés avec les titulaires de classes à deux moments clés de l'année	EPHEC
Test diagnostic, capsules vidéo, intégration d'aspects méthodologiques dans le cadre de cours, et blocus encadré	HE ICHEC- ISC S-L- ISFSC
Relance	HELHA
Accroche ! : Dispositif ouvert d'accrochage et d'orientation scolaire	HELMO
Promouvoir un parcours de réussite à HELMo-Esas	HELMO
Starting Block	HENALLUX
EnvolSup (III)	HELB - Prigogine